

Charte



À
la découverte
des arbres de
Bagnolet



de



l'arbre



Livret 4 - Livret pratique

MAIRIE DE
BAGNOLET



Livret 4 : Livret pratique – A la découverte des arbres de Bagnolet

La charte de l'arbre de Bagnolet s'adresse à tous et toutes, spécialistes, professionnels de la ville et de l'arbre, écoliers, habitants, simples citoyens. Elle est le fruit de plusieurs mois de concertation et d'échanges de novembre 2021 à juin 2022.

Aujourd'hui, la charte de l'arbre dessine, à partir d'un constat partagé un engagement fort pour une juste place de l'arbre en ville.

Composée de quatre livrets complémentaires, elle est un outil pour donner sa juste place à l'arbre en ville et anticiper plutôt que subir les effets des changements climatiques.

L'arbre est notre allié. Devenons l'allié.e de l'arbre !

Les feuilles du **livret 4** permettent de partir à la rencontre des arbres de Bagnolet avec 3 dispositifs. Par quartier, partons à la découverte de quelques exemples d'arbres avec leur adresse, leur nature et leur situation.

Les 3 promenades « Comme un arbre dans ma ville », me permettent de comprendre les logiques urbaines à l'œuvre dans l'interaction arbres/fonctions de la ville. Elles traversent les 3 types de tissu urbain présents dans la ville, Faubourien dans les Coutures, Mixte entre Mairie et Parc Audin et Sur dalle au quartier des Malassis.

La Charte jardiner durable est présentée in extenso, de même que le permis de végétaliser. Ces deux outils bagnoletais sont à la disposition de tout public pour cultiver espace public ou privé et devenir ainsi allié.e des arbres et de la ville.

Les quatre livrets de la charte de l'arbre de Bagnolet :

- **Livret 1 : Comprendre - L'arbre en ville : nature et enjeux**
- **Livret 2 : Agir - Pour mieux vivre, faire vivre les arbres en ville**
- **Livret 3 : S'engager – Les engagements et les partenariats**
- **Livret 4 : Livret pratique – A la découverte des arbres de Bagnolet**

Sommaire

p.4 **Comme un arbre dans ma ville**

> Parcours : Quartier de la Mairie

p.14 **Comme un arbre dans ma ville**

> Parcours : Quartier Malassis

p.22 **Comme un arbre dans ma ville**

> Parcours : Quartier des Coutures

p.32 **Les arbres à Bagnolet**

> Exemples de la diversité d'arbres en ville

p.36 **Formes et hauteurs d'arbres**

> Exemples d'arbres à Bagnolet

p.42 **Permis de végétaliser**

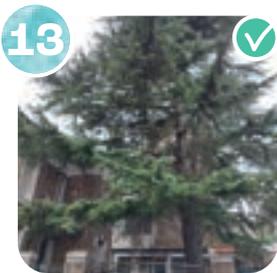
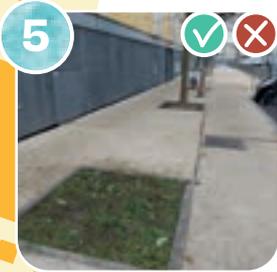
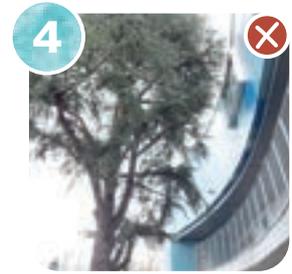
p.46 **Charte Jardinier Durable**

Comme un arbre dans ma ville

Parcours : Quartier de la Mairie

Le parcours commence et se termine par la Mairie, rue Hoche. Le déroulé du parcours est le suivant :





✓ Favorable
✗ Défavorable

n°1. Pin planté à proximité de la mairie

Arbre planté dans le cadre de la ZAC Benoît Hure sur un trottoir large sans vis-à-vis de façade ni de chaussée.



		Aller vers / préconisations
Taille de la fosse adéquate	Arbre grand : risque accru pour une bonne reprise	Préférer 18/25 ou 20/25
Protection du pied d'arbre marque bien le tour d'arbre	Bâche au pied : sol asphyxié	Sol avec mulch et/ou engrais verts
Arbre planté sur trottoir sans vis-à-vis de façade ni entre deux places de parking ni aplomb chaussée		Possibilité d'élargir la partie plantée sur le trottoir pour une meilleure protection contre les ilots de chaleur
Quadripode meilleure solution pour un ancrage naturelle des racines		
Attaches ne touchent pas le tronc qui ne sera pas blessé	Le filet protecteur des racines ne semble pas avoir été retiré : risque de chignonage des racines et d'asphyxie de l'arbre	Retirer le filet à la plantation

n°2. Alignement de tilleuls sur l'avenue Gambetta

Axe départemental majeur, l'avenue Gambetta est constituée de 2 axes de circulation, 2 rangées de parking, des trottoirs de 2,30 m de large.

Elle est bordée de bâtiments en alignement sur le trottoir, cette tendance s'accroît avec le développement des nouveaux programmes immobiliers.

La plantation des arbres est ancienne, elle est constituée d'essences diverses. Il y a de nombreuses fosses vides. Les arbres sont dans état sanitaire préoccupant pour certains (*Prunus cerasifera* "Pissardii" en particulier).

		Aller vers / préconisations
Les arbres sont plantés sur trottoir pour un côté	Les cuvettes sont couvertes de grilles qui sont incluses dans les troncs ou sont soulevées par les racines	Élargissement des trottoirs par suppression d'un stationnement + plantation sur un seul côté sur le trottoir le plus large
	Fosse de plantation trop petite (110 cm x 110 cm)	Taille des fosses à adapter aux grandeurs des arbres Ici 2(l)/2(L)/1,5 (P), voire fosse continue
	Essence inadaptée au gabarit au vu des contraintes routières et cheminement piéton	Choisir essence de grand développement à port colonnaire
	Dégâts des racines sur la grille recouvrant la cuvette et sur le revêtement du trottoir	Taille des fosses inadaptée au volume racinaire Sol asphyxié : protection de pied d'arbre surélevé à mettre en place et/ou plantation par parrainage
	Taille sans respect des tiges-sèves côté rue, arrachement de branches	Taille de formation puis d'entretien régulier sans déséquilibre de l'arbre, voire non-taille si le port de l'essence choisie ne le nécessite pas
	À peine 120 cm de large pour le passage des piétons (PMR et poussettes compris)	Norme PMR 1,40 m mini
	Déjections canines au pied	

n°3. Plantation programme Lorientte

Jeunes micocouliers plantés dans un square nouvellement aménagé.

Plantation issue du programme Lorienttes livré fin 2021 avec l'installation d'une nouvelle aire de jeux, d'une noue, une large allée piétonne (axe pompiers), une plantation d'un alignement proche d'un nouvel immeuble

+	-	Aller vers / préconisations
Espace disponible pour le développement racinaire et aérien suffisant	Tuteur oblique : risque de frottement sur le tronc	Donner avec précision les modalités de plantation des arbres (tuteur, tailles de formation)
Va produire de l'ombre dans le square à terme	Tailles des branches sans respect du tire-sève	Refuser les jeunes plantations ayant subi des tailles drastiques ou avec des plaies importantes
		Ganivelles à mettre en place autour des arbres pour que les enfants ne s'accrochent pas aux branches basses

n°4. École Joliot Curie

Construction de l'école trop proche d'un cèdre existant

+	-	Aller vers / préconisations
Les branches basses ont été supprimées plutôt que arrachées lors des travaux. L'idéal aurait été de faire un enclos autour de l'arbre pour empêcher le passage des engins de chantier	Espace pour le développement du houppier insuffisant	Adapter le projet de construction aux arbres existants que l'on souhaite préserver, et pas l'inverse
	Houppier dénaturé par des tailles	
	Gêne au niveau des fenêtres par les branches de l'arbre	
	Piétinement de la fosse par les enfants, tassement du sol, stress de l'arbre, plus sensible aux maladies et aux épisodes de sécheresse	

n°5. Alignement le long de l'école avenue de la Dhuis

+	-	Aller vers / préconisations
Diversité des essences utilisées	Certaines essences au port étalé alors que le bâti est proche (savonnier du Japon)	
	Suspicion de réseaux souterrains dans ou à proximité des fosses	Planter de façon plus centrale pour éviter les réseaux et pour éviter d'être trop proche du bâtiment
	Plaies de choc des débroussailleuses au pied des arbres	Faire une fosse continue et plantée pour éviter l'utilisation de débroussailleuse au pied des arbres

n°6. Cour d'école Joliot Curie très exposée au soleil

+	-	Aller vers / préconisations
	Certainement infréquentable par les enfants les jours de fortes chaleurs.	Plantation de 2 arbres au port étalé et éloignée des bâtiments et l'un de l'autre
		Planter des bacs enfouis de 3 m x 3 m ou dans des fosses dont les parois sont protégées par du film anti-racine pour éviter les dégâts racinaires sur le revêtement de la cour et les risques de chute
		Mettre des bancs circulaires autour des arbres pour éviter le piétinement de la fosse par les enfants, mais permettre l'écoulement de l'eau
		dans les fosses et aux enfants de profiter de l'ombre

n°7. Marronnier du Parc Josette & Maurice Audin

+	-	Aller vers / préconisations
	Arbre ayant subi d'anciennes tailles drastiques, risque de défauts mécaniques et de rupture des branches, alors que l'espace disponible pour le développement aérien était suffisant (branches coupées à la demande des usagers du parc, car les pigeons se posaient sur les branches et salissaient les jeux sous l'arbre)	Ne jamais tailler un arbre lorsque l'espace disponible pour son développement aérien est suffisant et qu'aucune taille de mise en sécurité n'est nécessaire

n°8. Récent projet de construction rue Sadi Carnot

Les sorties de parking et du bâtiment ont été mises en place au niveau d'arbres existants qui ont dû être abattus.

+	-	Aller vers / préconisations
...		Faire l'effort d'adapter le projet aux arbres existants lorsqu'ils sont anciens, ne pas se contenter de demander de replanter ailleurs. Dans le cas d'une plantation de compensation, demander qu'elle se fasse directement dans la zone du projet de construction

n°9. Pin vandalisé par les chiens en bas du tronc

+	-	Aller vers / préconisations
Mise en place de ganivelle autour du tronc, s'avère efficace	Arrêt de la circulation de la sève, risque de mort de l'arbre	Mise en place systématique des ganivelles autour des arbres vandalisés

n°10. Arbres le long de la route, éloignés du bâti et en pleine terre

+	-	Aller vers / préconisations
Espace disponible suffisant pour le développement racinaire et aérien des arbres		
Beau groupe d'arbres avec une ombre portée importante mais non gênante		

n°11. Alignement de magnolias à grandes fleurs le long de la rue Sadi Carnot

+	-	Aller vers / préconisations
	Cuvette couverte de déchets des chantiers de construction le long de la rue	Choix d'essences au port colonnaire ou étroit
	Nombreux arrachements et chocs sur branches côté chantiers et côté rue	Planter les pieds d'arbres
	Travaux au pied des arbres, possibilité de section de racines	Exiger des règles précises de protection des arbres lors des travaux avec des vérifications et des sanctions en cas de non-respect

n°12. Alignement de lilas des Indes blessés au collet par les chaînes de motos qui stationnent au pied

+	-	Aller vers / préconisations
		Faire une fosse continue et plantée pour ces arbres (trottoir assez large)
		Mettre en place des stationnements pour les motos avec des arceaux leur permettant de s'accrocher

n°13. Deux grands et magnifiques cèdres dans un jardin privé

+	-	Aller vers / préconisations
L'espace disponible autour de ces cèdres devait sembler immense par rapport aux dimensions de ces arbres à leur plantation. Aujourd'hui, ils occupent tout l'espace du jardin, ils ont pu se développer correctement et devenir de magnifiques sujets		Faire un recensement des beaux arbres de la ville pour les mettre en valeur et sensibiliser les habitants sur le respect du patrimoine arboré

n°14. Marronnier drastiquement réduit

+	-	Aller vers / préconisations
	Planté trop près du bâti, de la limite de propriété, de la rue et des réseaux aériens	Choisir une essence adaptée à l'espace disponible une fois sa taille adulte atteinte
	Drastiquement réduit	Proscrire les tailles drastiques

n°15. Quatre jeunes plantations d'arbres de Judée dans une propriété privée, entre le bâtiment et la rue

		Aller vers / préconisations
Choix d'une essence de petit développement	Trop d'arbres plantés, dont un trop proche du bâtiment, devant les fenêtres	Respecter une distance minimale de plantation devant le bâti

n°16. Grand espace disponible pour la plantation d'un arbre de grand développement et au port étalé devant l'école Francine Fromond

n°17. Rue Charles Graindorge : souhait de plantation d'un alignement dans la rue

		Aller vers / préconisations
		Supprimer les stationnements d'un côté de la rue pour offrir plus de place à la plantation d'arbres
		Planter du côté de la rue où le besoin d'ombre est le plus important
		Faire une fosse continue plantée, le long de la chaussée
		Choisir une essence au port étroit et ne planter que quelques arbres.

Comme un arbre dans ma ville

Parcours : Quartier des Malassis

Le parcours commence et se termine par le Parc Josette et Maurice Audin, au niveau des Glycines. Le déroulé du parcours est le suivant :



1 ✓

2 ✓

3 ✓ ✗

4 ✓

5 ✗

6 ✗

7 ✓

8 ✗

9 ✓ ✗

10 ✗

11 ✓

12 ✗

13 ✓ ✗

14 ✗

15 ✓

16 ✗

17 ✓ ✗

18 ✓

✓ Favorable
✗ Défavorable

n°1. Ensemble d'immeubles d'habitation avec espaces verts plantés rue de la Barre Nouvelle

		Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible : arbres en bon état		

n°2. Section piétonne de la rue du Moulin, à proximité de la rue Pierre et Marie Curie

		Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible : arbres en bon état		

n°3. Rue Pierre et Marie Curie, devant l'école Henri Wallon

		Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible : arbres en bon état	Cuvettes trop petites, conséquences : dégâts provoqués par les racines sur le revêtement du trottoir	Faire une fosse continue des arbres, la planter éventuellement parrainage pied d'arbre ou massif arbustif

n°4. Deux platanes isolés de part et d'autre d'un parking rue Fernand Léger

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible : beaux arbres en bon état, procurent de l'ombre		

n°5. Nouvelle construction au niveau du Sitis Market, rue Raymond Lefebvre

+	-	Aller vers / préconisations
	Très large trottoir non planté, très exposé au soleil l'été	

n°6. Alignement de chênes fastigiés rue Babeuf

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement au port fastigié (étroit), adapté à l'espace disponible de la rue	Le fil de fer, certainement utilisé pour maintenir un tuteur, a été abandonné. Le tronc de l'arbre l'a englobé	Mettre en place un suivi rigoureux des jeunes plantations (retirer sangles des tuteurs, etc.)
Fosses larges et semées		

n°7. Espace vert entre deux barres d'immeuble, en face du square du 8 mai 1945

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible		
Espace vert exploité : prairie occupée par des moutons au pied des arbres		
Mise en place de clôtures autour de cet espace vert : en cas de chute de branches, pas de risque pour le public		

n°8 et 9. Square du 8 mai

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible	Sol tassé sur la fosse d'un cèdre situé au centre d'une allée	Protéger la fosse du cèdre du piétinement, (ganivelles et mulch)
Square réaménagé avec une volonté de préserver les arbres existants	Espace totalement dénué d'arbres du côté de la rue Daumier	Exploiter les espaces disponibles pour planter des arbres de grand développement

n°10. Alignement de jeunes pins et de jeunes amélanchiers rue Daumier

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres dont la taille est adaptée à l'espace disponible	Certains pins sont plantés beaucoup trop proches les uns des autres	Planter les arbres de grand développement à au moins 8 m les uns les autres, et du mobilier urbain
Fosse continue	Un pin est planté trop proche d'un lampadaire	
	L'amélanchier n'est pas une essence adaptée pour ce type d'aménagement, ils sont dominés par les pins	

n°11. Talus en périphérie du square Lucien Sampaix, le long de la rue Estienne d'Orves

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible		
Les racines des arbres maintiennent le talus		

n°12. Espace vert entre des barres d'immeuble rue Ambroise Croizat

		Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible	Arbuste endommagé par les chiens	Protéger les arbres endommagés par les chiens (ganivelles)
Anciennement un parking, réaménagé en espace vert	Jeunes arbres plantés trop proches les uns les autres par endroit	Planter les arbres de grand développement à au moins 8 m les uns les autres

n°13. Alignements d'arbres entre la rue Pierre Brossolette et la rue Descartes

		Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible	Jeunes arbres plantés contre le bâtiment et les propriétés privées, à l'ombre d'arbre adultes	Proscrire les plantations d'arbres de grand développement contre les bâtiments, et sous des arbres adultes
Fosse continue et large		

n°14. Vue sur l'école depuis la rue Julian Grimau

		Aller vers / préconisations
	Aucun arbre planté dans la très grande cour de récréation, fortement exposée au soleil l'été	

n°15. Mail à l'intersection de la rue Julian Grimaud et la rue Pierre et Marie Curie

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible		Préserver le système racinaire des arbres et maintenir un sol vivant en conservant les feuilles mortes au pied, protégées par des ganivelles

n°16. Dalles Maurice Thorez

+	-	Aller vers / préconisations
	Très grand espace disponible, non planté d'arbres car sur dalles, exposé au soleil et au vent	Exploiter les grands espaces disponibles pour planter des arbres

n°17. Rue Pierre et Marie Curie

+	-	Aller vers / préconisations
	Fosse d'arbres trop petite, dégâts provoqués par les racines sur le revêtement du trottoir	Faire des fosses d'arbres plantées, continues et protégées du côté des stationnements de voiture

n°18. Square du 19 mars 1962

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans un grand espace disponible : arbres en bon état	Quelques espaces disponibles pouvant être exploités pour mettre en place des jeux pour enfants, à l'ombre des arbres	



✓ Favorable

✗ Défavorable

n°1. Beau platane ancien près d'un portail, square Jules Ferry

Arbre ancien du square Jules Ferry, dans lesquels des travaux sont en cours (juillet 2022).

+	-	Aller vers / préconisations
Arbre ancien préservé dans un bon état		Améliorer les protections de l'arbre durant les travaux du square Jules Ferry : mettre en place des clôtures en ganivelles à une distance maximale de l'arbre, protéger le sol non clôturé par des plaques de répartition en cas de passage d'engins de chantier sous le houppier de l'arbre

n°2. Rue du Lieutenant Thomas

+	-	Aller vers / préconisations
Rue et trottoir très étroits, pas d'arbre planté en raison du peu d'espace disponible	Aucun végétal présent malgré les murs, les clôtures et les façades disponibles	Planter des grimpantes le long des murs, des clôtures et des façades

n°3. Rue Paul Bert, juste après l'intersection avec la rue du Lieutenant Thomas

+	-	Aller vers / préconisations
Aucun arbre planté en raison du grand nombre de réseaux souterrains et aériens dans la rue	Aucun végétal présent malgré les façades disponibles	Planter des grimpantes le long des façades

n°4. Rue Paul Bert, juste avant l'intersection avec la rue Gustave Nickles

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de moyen développement plantés dans la rue dont les trottoirs sont suffisamment larges		

n°5. Rue Paul Bert, juste après l'intersection avec la rue Gustave Nickles

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres au port fastigié plantés dans la rue dont les trottoirs sont suffisamment larges		
Pied d'arbre parrainé et planté		
Cuvette d'arbre protégée par des planches en bois	L'eau de pluie ne ruisselle pas dans les cuvettes à cause des planches en bois qui délimitent la cuvette	Ajouter les protections des cuvettes de plantation pour permettre le ruissellement des eaux de pluie dans la cuvette

n°6. Intersection de la rue Paul Bert, et de la rue Gustave Nickles

+	-	Aller vers / préconisations
Grilles et murs de limite de plusieurs propriétés privées ornés de plantes grimpantes (kiwis, chèvrefeuilles...)		L'espace est suffisant dans la rue pour planter davantage d'arbres

n°7. Rue Paul Bert, devant l'école maternelle Jules Ferry

+	-	Aller vers / préconisations
	Espace disponible pour des plantations, non exploité	Planter des arbres et des plantes grimpantes

n°8. Rue Paul Bert, le long du mur qui longe l'école Jules Ferry

Dégâts des racines des arbres de l'école sur le revêtement du trottoir de la rue, de l'autre côté du mur.

+	-	Aller vers / préconisations
	Dans la cour de l'école Jules Ferry, les arbres n'ont quasiment pas de cuvette, le revêtement non perméable de la cour est coulé jusqu'au pied des arbres. Ces derniers n'ont pas d'accès à l'eau de pluie. Les racines poussent donc contre le revêtement de la cour et du trottoir de la rue Paul Bert à la recherche de l'eau formée par la condensation. Il en résulte d'importantes dégâts des racines sur le revêtement	Dés-imperméabiliser le sol au pied des arbres

n°9. Alignement de tilleurs argentés de la rue Jules Ferry

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres de grand développement plantés dans des rues avec de l'espace disponible		
Tailles de cohabitation uniquement, réalisées tous les 10 ans environ, sur des branches de petit diamètre et en respectant la forme générale du houppier		

n°10. Alignement de tilleurs argentés de la rue Jules Ferry

+	-	Aller vers / préconisations
	Sol au pied des arbres totalement imperméabilisé, absence totale de cuvette. Il en résulte de nombreux dégâts racinaires sur le revêtement du trottoir	Dés-imperméabiliser le sol au pied des arbres, de préférence en créant une fosse continue

n°11. Rue Victor Hugo

+	-	Aller vers / préconisations
Entrée d'une résidence avec un grand parc arboré, véritable poumon vert dans le quartier des coutures, malgré l'absence d'arbres dans la rue qui est trop étroite		
Façade de propriété privée ornée de plantes grimpantes, plantées dans des bacs		Si les réseaux souterrains et la structure du bâti le permettent, faire de préférence une fosse continue étroite le long de la façade et planter les grimpantes en pleine terre

n°12. Square à l'intersection de la rue Édouard Vaillant et de la rue Eugène Varlin

+	-	Aller vers / préconisations
	Square condamné en raison de vandalisme et de personnes en état d'ébriété qui occupent les lieux, rendant la fréquentation par des enfants et par les habitants du quartier impossible	Projet de laisser les grilles en place, et de faire du square une petite « forêt urbaine »

n°13. Jardinières sur la rue Edouard Vaillant, entre le square Varlin et la rue Victor Hugo

+	-	Aller vers / préconisations
Jardinières installées par les habitants des deux côtés de la rue, sur le trottoir, dans une rue trop étroite et avec des réseaux souterrains, ne permettant pas la plantation d'arbres		

n°14. Rue Édouard Vaillant, côté pair

+	-	Aller vers / préconisations
	Arbres plantés entre les places de stationnement, les troncs sont endommagés par les chocs des voitures qui se garent	A l'avenir, lors de nouvelles plantations, élargir le trottoir et planter en fosse continue sur le trottoir
Pied d'arbre planté	Les collets sont enterrés, l'arbre peut dépérir par asphyxie	Ne pas disposer la terre de plantation jusqu'au pied de l'arbre
	L'eau de pluie ne ruisselle pas dans les cuvettes à cause des planches en bois qui délimitent la cuvette	Ajourner les protections des cuvettes de plantation pour permettre le ruissellement des eaux de pluie dans la cuvette
	La cuvette est légèrement surélevée par rapport au niveau du trottoir, les eaux de ruissellement accèdent moins bien à la cuvette	A l'avenir, réaliser des cuvettes au même niveau que le trottoir, ou ajourner les bordures de la cuvette pour permettre le passage de l'eau de pluie

n°15. Rue Édouard Vaillant, côté impair

+	-	Aller vers / préconisations
Arbres plantés sur le trottoir, le long des voies de stationnement, le tronc des arbres est moins endommagé par les chocs provoqués par les véhicules qui se garent (arbres en bien meilleur état mécanique et de vigueur que ceux du côté pair)	La cuvette est légèrement surélevée par rapport au niveau du trottoir, les eaux de ruissellement accèdent moins bien à la cuvette	A l'avenir, réaliser des cuvettes au même niveau que le trottoir, ou ajourner les bordures de la cuvette pour permettre le passage de l'eau de pluie OU faire une fosse continue
Cuvette recouverte d'une grille, sol non tassé		

n°16. Rue Édouard Vaillant

+	-	Aller vers / préconisations
	Dépôts sauvages de déchets sur les cuvettes des arbres	Travailler sur la sensibilisation des enfants, et des habitants lors d'une journée de l'Arbre, et autres événements
		Parrainer et/ou planter les fosses d'arbre, préférer des massifs arbustifs

Les arbres de Bagnolet

Exemples de la diversité d'arbre en ville





Retrouvez toutes les informations sur ces arbres pages 34 à 37

Quartier	n°	Nom de l'arbre	Forme	Hauteur	Type de feuille	
PLATEAU	1	Charme commun	conique 	< 15 m	manscecent	
	2	Arbre de fer	étalée 	< 15 m	caduc	
	3	Tulipier de Virginie	ovoïde 	< 15 m	caduc	
	4	Tilleul	ovoïde 	> 15 m	caduc	
	5	Micocoulier de Provence	ovoïde 	< 15 m	caduc	
MALASSIS	6	Cèdre du Liban	fastigiée 	> 15 m	conifère	
	7	Platane	étalée 	> 15 m	caduc	
	8	Tilleul	ovoïde 	> 15 m	caduc	
	9	Érables boule	boule 	< 5 m	caduc	
LA NOUE	10	Peuplier d'Italie	colonnaire 	< 15 m	caduc	
	11	Érable plane	ovoïde 	< 15 m	caduc	
	12	Mûrier platane	étalée 	< 8 m	caduc	
CENTRE	13	Hêtres pourpre (2)	étalée 	> 15 m	caduc	
	14	Sophora japonica	étalée 	< 15 m	caduc	
	15	Amandier	étalée 	< 8 m	caduc	
	16	Cèdre du Liban	fastigiée 	> 15 m	conifère	
	17	Lilas des Indes	étalée 	< 5 m	caduc	
	18	Pyrus Chantier	ovoïde 	< 5 m	caduc	
	19	Platane	étalée 	> 15 m	caduc	

Adresse	Environnement	Caractéristique	Âge (évaluation)
rue d'Alembert	alignement	remplacement	senescent
cimetière Raspail	alignement	pieds d'arbre étroits	jeune
cimetière Raspail	pelouse	beau développement	jeune adulte
rue Louise Michel	alignement	pieds non protégés des véhicules	adulte
rue Girardot	alignement	pieds d'arbre étroits	adulte
square du 8 mai 1945	jardinière parc	sol sec	adulte
Parking Fernad Léger	jardinière	beau développement	adulte
rue PM Curie	aligenemnt	pieds d'arbre étroits	adulte
Couverture A3	stabilisé	beau développement	adulte
espaces verts OPH	espaces verts	taille mutilante	adulte
esplanade La Noue	pelouse	beau développement	adulte
esplanade La Noue	pelouse	fruitier	adulte
parc J&M Audin	pelouse	très grand développement	senescent
parc J&M Audin	talus	beau développement	adulte
parc J&M Audin	talus	beau développement	adulte
parc J&M Audin	talus	beau développement	adulte
rue F Ferrer	alignement	pieds non protégés des véhicules	adulte
rue des Fossillons	alignement	pieds non protégés des véhicules	jeune adulte
Square Schnarbach	pelouse	beau développement	adulte

Quartier	n°	Nom de l'arbre	Forme	Hauteur	Type de feuille
CENTRE SUD	20	Sophora japonica	étalée 	< 15 m	caduc
	21	Platane	étalée 	> 15 m	caduc
	22	Pin Maritime	étalée 	< 15 m	conifère
	23	Cyprès lawson elwodii	colonnaire 	< 8 m	conifère
	24	Chêne	étalée 	> 15 m	caduc
COUTURE	25	Érable plane	ovoïde 	< 15 m	caduc
	26	Platane	étalée 	> 15 m	caduc
	27	Tilleul	ovoïde 	> 15 m	caduc
	28	Sequia du Sichuan	conique 	< 15 m	conifère
	29	Frêne Obelisk	ovoïde 	< 15 m	caduc
	30	Platane	étalée 	> 15 m	caduc
DHUYS	31	Érable plane	ovoïde 	< 15 m	caduc
	32	Cerisier à fleur	ovoïde 	< 8 m	caduc
	33	Arbre de Judée	étalée 	< 8 m	caduc
	34	Micocoulier de Provence	ovoïde 	< 15 m	caduc
	35	Platane	étalée 	> 15 m	caduc
	36	Magnolia à grandes fleurs	étalée 	< 8 m	persistant

	Adresse	Environnement	Caractéristique	Âge (évaluation)
	parc Capsulerie	pelouse	beau développement	adulte
	rue de la capsulerie	stabilisé	beau développement	jeune adulte
	école mat Capsulerie	talus	beau développement	adulte
	rue D Viennot	jardinière	beau développement	adulte
	av du général de Gaulle	rond point	beau développement	jeune adulte
	av de la République	jardinière	pieds d'arbre étroits	adulte
	square Jules Ferry	pelouse	beau développement	adulte
	rue Jules Ferry	alignement	pieds d'arbre étroits	adulte
	rue Jules Ferry	jardinière	beau développement	adulte
	rue Edouard Vaillant	alignement	pieds non protégés des véhicules	jeune sujet
	rue Edouard Vaillant	pelouse	beau développement	jeune adulte
	avenue Pasteur	alignement	pieds d'arbre étroits	adulte
	rue Diderot	alignement	pieds d'arbre étroits	adulte
	avenue de la Dhuis	alignement	proche façades pieds d'arbre étroits	jeune sujet
	impasse des Loriettes	pelouse		jeune sujet
	rue de Noisy le Sec	aligenemnt	pieds d'arbre étroits	adulte
	rue Louis David	alignement	pieds d'arbre étroits	jeune adulte

Forme et hauteurs des arbres

Exemples d'arbres à Bagnolet

Les formes d'arbres

Les arbres peuvent prendre de nombreuses formes. Vous trouverez ici quelques exemples de formes que l'on peut trouver à Bagnolet.

HÊTRE

Hauteur max. : 15 m

Type de feuilles : Caduc

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc J&M Audin - Centre

Forme
étalée

CERISIER À FLEUR

Hauteur max. : 8 m

Type de feuilles : Caduc

Où en trouver à Bagnolet ?

Rue Diderot - Dhuy

Forme
ovoïde

CÈDRE DU LIBAN

Hauteur max. : 15 m

Type de feuilles : Conifère

Où en trouver à Bagnolet ?

Square du 8 mai 1945 - Malassis

Parc J&M Audin - Centre

Forme
fastigiée

PLATANE

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Riche

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Pollen et pubescence des feuilles

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, places et parcs

Où en trouver à Bagnolet ?

Avenue Robespierre, parcs

Scharbach, parc Audin

et parc Jules Ferry

Forme
étalée

MARRONNIER

Hauteur : Entre 10 m et 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Riche et normal

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Non

Problématiques :

Pend ses feuilles rapidement

Environnements urbains appropriés :

Places et parcs

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc Audin, parc du 8 mai 1945 et École Jean Jaurès

Forme étalée

TILLEUL

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Riche et frais

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Pollen et nombreux rejets

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, rues, places, cours d'écoles, parcs, squares et rues étroites

Où en trouver à Bagnolet ?

Plusieurs avenues et rues, parc du 19 mars 1962 et parc du 8 mai 1945

Forme arrondie

MICOCOULIER

Hauteur : Entre 10 m et 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Léger

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Oui

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, rues, places, cours d'écoles, parcs, squares et rues étroites

Où en trouver à Bagnolet ?

Rue Girandot et rue François Mitterrand

Forme arrondie

TILLEUL

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Persistant

Type de sol : Meuble et profond

Exposition : Lumière et mi-ombre

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Très ombragé en dessous

Environnements urbains appropriés :

Parcs

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc Schnarbach, parc du 19 mars 1962, parc Audin et divers espaces verts

Forme étalée

MARRONNIER

Hauteur : Inférieur à 10 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Ordinaire

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Oui

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, rues, places, cours d'écoles, parcs, squares et rues étroites

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc Audin et École Wallon

Forme
arrondie

TULIPIER DE VIRGINIE

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Ordinaire

Exposition : Lumière et mi-ombre

Résistance à la pollution : Oui

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, rues, places, cours d'écoles, parcs et squares

Où en trouver à Bagnolet ?

Cimetière et parc

Forme
grande
hauteur

SOPHORA JAPONICA

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Ordinaire

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Bois mort et branches cassantes lors de la fructification

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, rues, places, cours d'écoles, parcs et squares

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc Audin et École PVC-Barbusse

Forme
étalée

ÉRABLE PLANE

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Ordinaire

Exposition : Lumière et mi-ombre

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Racines

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, places et parcs

Où en trouver à Bagnolet ?

Avenue Gambetta, avenue Pasteur, parc Jules Ferry, parc Audin et parc du 19 mars 1962

Forme
étalée

PYRUS CHANTICLEER

Hauteur : Entre 10 m et 20 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Ordinaire

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Non

Environnements urbains appropriés :

Rues, cours d'écoles, squares et rues étroites

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc Schnarbach et petites rues pavillonnaires

Forme compacte

LILAS DES INDES

Hauteur : Inférieur à 10 m

Type de feuilles : Caduc

Type de sol : Drainé

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Non

Problématiques :

Fruits toxiques

Environnements urbains appropriés :

Rues, places, parcs, squares et rues étroites

Où en trouver à Bagnolet ?

Rue Francisco Ferrer et parc du 19 mars 1962

Forme buissonnante

MAGNOLIA GRANDIFLORA

Hauteur : Entre 10 m et 20 m

Type de feuilles : Persistant

Type de sol : Riche et frais

Exposition : Lumière

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Grosses feuilles au sol

Environnements urbains appropriés :

Rues, places, parcs et squares

Où en trouver à Bagnolet ?

Rue Louis David, rue Sadi Carnot et place Nelson Mandela

Forme étalée

MAGNOLIA GRANDIFLORA

Hauteur : Supérieur à 20 m

Type de feuilles : Persistant

Type de sol : Drainé non calcaire

Exposition : Lumière et mi-ombre

Résistance à la pollution : Oui

Problématiques :

Chenilles processionnaires

Environnements urbains appropriés :

Boulevards, rues, places, cours d'écoles et parcs

Où en trouver à Bagnolet ?

Parc Audin et École Capsulerie

Forme étalée

Permis de végétaliser

ENTRE LES SOUSSIGNÉ.ES :

La ville de Bagnolet, représentée par Monsieur Tony DI MARTINO, Maire de Bagnolet, domicilié place Salvador Allende, 93171 Bagnolet, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de Bagnolet en date du **09 juillet 2020**.

Ci-après dénommée « la ville »

D'une part

(Nom, prénom)

Domicilié.e

.....

Ci-après dénommé(e) « Jardinier, Jardinière »

D'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention précise les modalités de mise à disposition par la ville de Bagnolet, à titre précaire, gracieux et révocable, de pieds d'arbres végétalisables ou jardinières ou linéaire de pied de mur, au nombre de situés rue entre les numéros à de la dite rue.

Article 2 : Obligation de la ville

La ville s'engage à mettre à disposition de l'adoptant des pieds d'arbres (jardinières ou linéaire de pied de mur).

Sur demande de l'adoptant, lors de la mise à disposition, la ville pourra en plus fournir :

- La terre végétale ou tout substrat et amendement adéquats dont des broyats d'élagage de production communale en fonction de la disponibilité du service,
- Un cadrage en bois de la fosse d'arbres mis en place par la Direction de l'Environnement de la Ville de Bagnolet,
- Des semis, bulbes et récupération, ou surplus de plantes du service espaces verts.
- Des conseils techniques nécessaires au succès de l'entreprise,

La ville de Bagnolet pourra également, moyennant le respect d'un délai d'information compatible avec les délais d'édition, relayer les actions de l'adoptant dans les publications municipales,

Article 3 : Obligation de l'adoptant

L'adoptant s'engage **en conformité avec les prescriptions techniques de la Charte annexée à cette convention à :**

- Végétaliser (fleurin ou verdin) le ou les pieds d'arbres (jardinières ou linéaire de pied de mur) mis à disposition par la ville,
- Assurer l'entretien de ces espaces dont le bon état général des plantes et de l'arbre s'il y a lieu, l'arrosage régulier et la maîtrise de la végétation,
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, pesticide, ni engrais chimique,
- Assurer un niveau élevé de propreté de l'espace végétalisé,
- Mener ses activités dans le souci de ne pas gêner le voisinage,
- Respecter toutes les consignes de sécurité qui lui seront données par la Ville de Bagnolet.

Circulation :

- Respect des 1m40 de passage minimum sur le trottoir et au moins 2m20 de hauteur,
- Respect de l'accès aux propriétés riveraines.

Toute activité de nature commerciale et publicitaire ayant la base des pieds d'arbres sont interdites sans autorisation préalable et expresse de la municipalité.

Article 4 : Modalités d'intervention

Un état des lieux sera établi par les deux parties à la date de début et à la date de fin de la présente convention.

En cas de constat d'état d'abandon, la Ville de Bagnolet pourra mettre un terme au parrainage.

En toute saison, la gestion de l'arbre restera prioritaire sur le fleurissement ou le verdissement du pied d'arbre.

En cas d'intervention sur l'arbre par les services municipaux (intervention d'urgence, élagage, abattage, essouchage,...) l'adoptant ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement.

La Direction de l'Environnement de la Ville de Bagnolet veillera autant que possible, préalablement à toute intervention, à prévenir l'adoptant afin que les plantes en place puissent être sauvegardées.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction jusqu'à cinq ans maximum. Au terme de ces cinq ans, si la convention est reconduite, ce ne sera que sous forme expresse.

Elle ne prendra effet qu'à compter de sa signature par les deux parties.

Article 6 : Modification

La présente convention peut être modifiée par avenant, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties et après accord des parties.

Article 7 : Résiliation

Les parties disposent de la faculté de mettre fin à la présente convention avant son terme, à tout moment en notifiant leur intention à l'autre partie par un courrier recommandé avec accusé de réception après un préavis d'un mois.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet. Cette résiliation ne donnera droit à aucune indemnisation.

Article 8 : Litiges

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'efforcer à trouver une solution amiable.

En cas de non conciliation, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Montreuil Sous-Bois.

Fait en trois exemplaires originaux à Bagnolet, le

Pour le jardinier, la jardinière,

Pour la Mairie

Le Maire de Bagnolet

Tony DI MARTINO

Pièce jointe : la Charte Jardinier durable

Nature de votre projet

Lieu (joindre un plan de l'espace à végétaliser)

Type de projet :

- Pied de mur
- Bac amovible /pot au sol
- Plantation en pied d'arbre
- Plantation sur les délaissés urbains
- Plantation dans un parc ou un square
- Végétalisation de façade (soumis à l'accord du propriétaire en cas d'habitat locatif)

Toute plantation est soumise à l'approbation de la Ville

Votre projet

Détailler l'environnement immédiat ainsi que les plantes selon les saisons

Souhaitez-vous...

Valoriser votre projet par l'apposition du logo « Permis de végétaliser »

- Oui
- Non
- Peut-être

Etre ambassadeur de votre rue ou de votre quartier

- Oui
- Non
- Peut-être

Pour tout renseignement : direction.environnement@ville-bagnolet.fr

Charte Jardinier Durable

PREAMBULE

Cette charte a pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques du jardinage responsable respectueux de la nature afin de préserver notre environnement durablement.

Elle s'adresse à tous les habitants de la Ville de Bagnolet, qui souhaitent jardiner sur l'espace public de leur quartier en signant la convention de parrainage. Elle s'adapte également au jardinage au sein des jardins associatifs (jardins partagés, jardins familiaux) mais aussi des jardins pédagogiques (scolaires, centres de loisirs).

D'une manière générale les signataires de la charte veilleront à :

- Respecter la ressource en eau en luttant contre le gaspillage et en choisissant des végétaux adaptés au sol et au climat.
- Respecter la vie du sol en abandonnant l'usage des herbicides, en pratiquant le compostage des déchets verts.
- Préserver et accueillir la biodiversité végétale et animale en diversifiant les plantations, en créant des conditions d'accueil favorables à la faune, en supprimant le recours aux pesticides chimiques,
- Favoriser la végétation spontanée ou nature ordinaire.

1/ Gestion de l'eau

- Favoriser la récupération des eaux de pluie à l'aide de récupérateurs d'eau quand cela est possible.
- Arroser en fonction des conditions climatiques et de la nature du sol. Idéalement espacer les arrosages afin d'amener la plante à s'enraciner en profondeur pour la recherche de l'eau.
- Limiter l'évaporation en paillant ou binant régulièrement. Le paillage pourra provenir du broyage des déchets verts du jardin.

2/Gestion des déchets

- Utiliser les déchets verts après broyage si besoin, pour le compostage, le paillage.
- Trier les autres déchets dans les conteneurs dédiés au tri sélectif mis à disposition par l'EPT Est Ensemble.

3/ Gestion de la matière organique

- Pratiquer le compostage individuel ou collectif afin d'améliorer et protéger le sol en augmentant la couche d'humus.
- Boyer les déchets verts grossiers afin de les incorporer au composteur.
- Arrêter le bêchage profond et systématique, celui-ci déstructure le sol et réduit la vie microbienne. Préférer l'utilisation de la grelinette ou de la fourche.
- Ne pas laisser la terre à nu afin d'éviter les risques de lessivage ou d'érosion du sol mais utiliser des plantes couvrantes, type engrais verts comme les Fabacées (luzerne, fève, lupin, trèfle...). Elles fourniront azote, et oligoéléments une fois enfouies. Il est également possible de couvrir le sol de feuilles mortes, ou de tontes de gazon pendant l'hiver.

4/ Choix judicieux des plantes cultivés

- Privilégier les végétaux adaptés au climat, à l'exposition et à la structure du sol et peu gourmands en eau.
- Pratiquer la rotation des cultures (notamment pour les jardins potagers).
- Associer, dans la mesure du possible les végétaux complémentaires.
- Veiller à limiter voire éliminer les plantes considérées comme invasives, allergènes ou toxiques.

5/Favoriser la présence des auxiliaires du jardin

- Préserver ou aménager des petits refuges sauvages, lieux de reproduction et d'hivernage pour les auxiliaires comme un tas de feuilles et branches pour les hérissons (mangeurs de limaces) par exemple.
- Installer des nichoirs à insectes et à oiseaux.
- Semer des plantes mellifères.
- Planter des végétaux qui assureront le gîte et le couvert pour la faune urbaine des jardins.

6/ Participer à l'embellissement de la ville

- Soigner son espace de jardinage et maîtriser la végétation envahissante.
- Nettoyer régulièrement (détritus).
- Contribuer à l'harmonie de la ville par l'embellissement des espaces jardinés quels qu'ils soient et les rendre attractifs.

La Charte de l'arbre est composée de 4 livrets et d'annexes, qui forment un tout et peuvent aussi être lus et diffusés séparément.

Ces livrets ont été associés selon une approche réglementaire et technique d'une part et avec l'objectif de mieux faire comprendre au plus grand nombre le rôle et les enjeux de l'arbre en ville d'autre part, des urbanistes, arboristes, paysagistes, bailleurs mais aussi éducateurs et éducatrices, enseignants et enseignantes, ingénieur.es et technicien.nes, élu.e

et habitant.es, artistes, chercheur.ses...

Cette concertation a permis l'émergence de nombreuses propositions et outils adaptés au contexte bagnoletais. Un travail de création d'affiches, mené avec la Fonderie de l'image et la première journée de l'arbre et de la nature, inaugurée le 21 mai au Parc Audin, ont permis de au public de se familiariser avec la question de l'arbre en ville. De nombreuses graines ont été semées durant ces mois de concertation et de création.

Aujourd'hui, **la Charte de l'arbre de Bagnolet** dessine, à partir d'un constat partagé un engagement fort pour une juste place de l'arbre en ville. C'est pourquoi la Charte de l'arbre de la Ville de Bagnolet s'enracine dans une démarche à double détente :

- Mieux protéger et augmenter le patrimoine arboricole dans le patrimoine privé et public de la commune pour prévenir et amortir les effets des changements climatiques à l'œuvre, c'est s'inscrire résolument dans la transition écologique, l'un des enjeux majeurs du 21^e siècle.
- L'arbre est un allié. Faut-il savoir pourquoi et comment amplifier ses alliances pour prévenir les effets négatifs des changements climatiques plutôt que les subir, et pour, aussi, nous ressourcer en tant qu'être vivant, pour notre plus grand bien et celui de la planète.

Or, aujourd'hui, force est de constater que les habitant.es des villes connaissent peu et mal les cycles du vivant et les enjeux de l'arbre en ville et des changements climatiques.

L'acculturation de tous et toutes est tout autant nécessaire que l'étoffement du cadre réglementaire et le partage de pratiques de développements urbains. C'est ainsi que nous parviendrons à un juste partage de l'espace urbain entre les fonctions urbaines humaines et les fonctions urbaines écologiques du couvert végétal.

La ville de Bagnolet, dans le cadre de sa charte de l'arbre, pour combattre l'ignorance et faire la ville plus belle et plus respirable, développe plusieurs nameaux, dans **les quatre livrets la Charte de l'arbre de la Ville de Bagnolet** :

- **Livret 1 : Comprendre - L'arbre en ville : nature et enjeux**
- **Livret 2 : Agir - Pour mieux vivre, faire vivre les arbres en ville**
- **Livret 3 : S'engager – Les engagements et les partenariats**
- **Livret 4 : Livret pratique – A la découverte des arbres de Bagnolet**
- **Des annexes : fiches pratiques, dispositif arbre remarquable, liste positive et négative d'arbres urbains..**

L'ambition de la Charte de l'arbre de Bagnolet est d'offrir aux générations futures une ville où il fera bon vivre et être acteur et actrice de son environnement urbain. Ces ambassadeurs et ambassadrices de l'arbre s'engagent pour un futur apaisé et plus durable. Cette charte est leur outil de travail.

L'arbre est notre allié. Devenons l'allié.e de l'arbre !

Direction de l'environnement :

direction.environnement@ville-bagnolet.fr